



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept et le trente mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

4. Demande de financement afin de renouveler une partie des vitrines extérieures destinées à l'affichage communal

Délibération: 026-2017

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des vitrines extérieures situées à l'Olivacce et au Munticellu et destinées à l'affichage public communal, les vitrines en place étant vétustes et très endommagées.

Il précise qu'il s'est rapproché de la SAS CAP DISCOUNT à Bastia afin d'obtenir un devis pour l'acquisition du matériel concerné, soit:

- 6 vitrines de capacité 9 x A4 et de format 1000 mm de hauteur pour 752 mm de largeur.

Le montant du devis proposé par la SAS CAP DISCOUNT s'établit à 840,54 €/HT.

Le Maire précise également à ses collègues qu'il a effectué une comparaison des tarifs proposés pour du matériel comparable auprès de plusieurs autres fournisseurs nationaux et que ceux-ci sont tous supérieurs à l'offre obtenue de la SAS CAP DISCOUNT.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Considérant la nécessité de procéder aux acquisitions de matériel d'affichage public sus visé,

Considérant la pertinence de l'offre de la SAS CAP DISCOUNT au regard des besoins de la commune,

Vu le devis proposé par la SAS CAP DISCOUNT pour réaliser cette acquisition, soit 840,54 €/HT après application d'une remise de 12%,

Considérant les dispositions du Code des marchés publics applicables aux achats de moins de 25 000 €/HT,

DECIDE de valider l'offre obtenue par le Maire de la SAS CAP DISCOUNT,

DECIDE de solliciter une aide financière de la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement de cette opération et de proposer le plan de financement suivant:

Collectivité Territoriale de Corse:	672,00 € (80%),
Autofinancement communal:	168,54 € (20%).

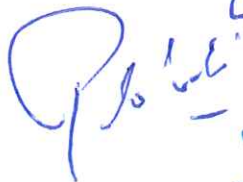
DIT que la réalisation de cette acquisition sera conditionnée à l'obtention de cette aide,

DONNE AUTORISATION au Maire pour procéder à l'ensemble des formalités liées à cette demande.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

Les Conseillers Municipaux





Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le trente mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

3. Décision d'acquérir les parcelles B 1190 et B 1191 sises au lieu-dit "Pietralarella"

Délibération: 025-2017

Le Maire expose à ses collègues qu'après diverses discussions, il a finalement obtenu de la SAFER la possibilité, pour notre commune, d'acquérir les parcelles de terre cadastrées B 1190 et B 1191, d'une contenance respective de 6 933 m² et 4 488 m², sises au lieu-dit "Pietralarella", au prix raisonnable de 400 €.

Il rappelle à ses collègues que cette acquisition est d'autant plus importante qu'elle permettra à notre commune d'établir le périmètre de protection immédiate des sources d'eau potable dénommées "POGGI 1 et 2", situées sur les susdites parcelles de terre, tel que prescrit par le préfet dans son arrêté N° 2009-181-4 du 30 juin 2009. Il rappelle également que le coût de cette opération s'inscrit parfaitement dans le dossier de demande d'aides financières en cours d'instruction pour la remise à niveau de notre réseau d'eau potable.

Le Maire précise alors à ces collègues qu'il a signé en date du 22 mai 2017 une promesse unilatérale d'achat par substitution de la SAFER, celle-ci bénéficiant d'une promesse de vente de Madame Françoise Andrée MONDOLONI, propriétaire desdits biens. Il précise aussi que cette promesse devra être levée au plus tard le 31/03/2018 entre les mains de Maître Bernadette CESARI, notaire instrumentaire de l'opération.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des explications de Monsieur le Maire ainsi que de la promesse d'achat qu'il a signée à bon droit le 22 mai 2017,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1,

VU le grand intérêt pour notre commune d'acquérir les parcelles de terre cadastrées B 1190 et B 1191, d'une contenance respective de 6 933 m² et 4 488 m², sises au lieu-dit "Pietralarella", parcelles de terre sur lesquelles sont situées les sources d'eau potable de la commune dénommées "POGGI 1 et 2",

VU le prix proposé par la SAFER de 400 euros pour cette acquisition,

CONSIDERANT que cette acquisition permettra notamment à notre commune d'établir le périmètre de protection immédiate tel que celui-ci est prescrit par l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse N° 2009-181-4 du 30 juin 2009,

CONSIDERANT, eu égard à la faible valeur des biens à acquérir, qu'il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis préalable du service des domaines,

DECIDE l'acquisition immédiate desdites parcelles au prix proposé de 400 euros,

DECIDE que la commune prendra à sa charge, outre le prix d'acquisition susvisé, les frais de l'acte de substitution qui seront dus au rédacteur de l'acte authentique, en l'occurrence Maître Bernadette CESARI,

DECIDE que le coût global de cette opération viendra abonder l'ensemble des coûts liés à la remise à niveau du réseau d'eau potable de notre commune,

AUTORISE en conséquence le Maire à procéder à la levée d'option le plus tôt possible, à signer tout acte et réaliser toutes les formalités nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE






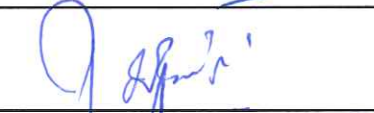

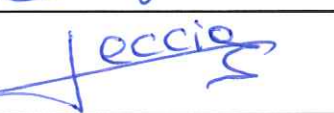
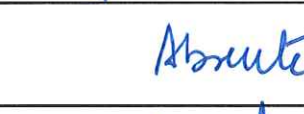
Le Maire

Les Conseillers Municipaux



Département de la Haute-Corse
Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 30 mai 2017 à 18 heures 30

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	Absente
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	